



Centre de vacances 2016

Règlement d'ordre intérieur et cadre pédagogique

Animagique

asbl

1. L'accueil et les horaires

1.1. Dates

Sauvenière: du 4 au 29 juillet 2016. Infos Angélique au 0498 31 20 33.

Perwez: du 4 au 29 juillet 2016. Infos Anaïs au 0471 59 96 96.

Villers-la-Ville: du 4 juil. au 12 août 2016. Infos Nicole au 0479 30 39 71 - Alice au 0474 85 72 90.

Bossière: du 1er au 26 août 2016. Infos Nathalie au 0494 58 88 65.

Gembloux: les 29, 30 et 31 août 2016. Infos Angélique au 0498 31 20 33.

Découpage	Heures
Inscriptions journalières	Entre 7h30 et 9h00
Garderie matinale	Entre 6h45 et 9h00
Animations	Entre 9h00 et 12h00
	Entre 13h00 et 16h00
Dîner	Entre 12h00 et 13h00
Garderie du soir	Entre 16h00 et 18h00

Les inscriptions journalières se font auprès du coordinateur et/ou de ses adjoints. Lors du premier jour, il est demandé aux parents, tuteurs légaux, de remplir : une fiche d'inscription et de signaler toute remarque médicale éventuelle. Il est également demandé de remplir une fiche « garderie du soir » si l(es) enfant(s) reste(nt) à la plaine au-delà de 16h00 (voir plus loin). Une fiche médicale vous sera remise et sera à rentrer (dûment complétée) au plus tard le second jour de participation.

Les animations débutent à 9h00 précises par un rassemblement général. Elles s'interrompent entre 12h00 et 13h00 pour laisser place au temps de midi.

Un temps de midi est organisé à la plaine. La fiche d'inscription renseigne à l'équipe les enfants qui retournent chez eux dîner avec l'autorisation des parents. Les animations reprennent à 13h00 précises par un rassemblement général et se terminent à 16h00, après le concours eurovision (rassemblement de fin de journée).

Une collation sera distribuée durant l'après-midi, de l'eau à volonté. Lors du dîner, une soupe sera proposée gratuitement à chaque enfant (excepté à Villers-la-Ville).

Nous vous demandons de lui préparer une collation de 10 heures et ses tartines.

2. Les prix

- Sauvenière, Perwez, Bossière et Gembloux: la participation aux frais est de 6 euros la journée. 25 euros la semaine.
- Villers-la-Ville: - Pour les habitants de l'entité: la participation aux frais est de 6 euros la journée. 25 euros la semaine.
- Hors entité: la participation aux frais est de 8 euros la journée. 35 euros la semaine.

Une réduction est accordée aux familles nombreuses. Le 3ième enfant et au-delà ne paie pas. Les jours d'absence ne sont en aucun cas remboursés.

Ce prix inclut : l'encadrement et la participation aux activités classiques, la collation, la soupe, les assurances.

En aucun cas le prix demandé ne peut être un frein à la participation d'un enfant à la plaine. Le comité, par l'entremise de son coordinateur, prend les dispositions nécessaires à la participation de tous aux activités. N'hésitez pas à nous contacter pour toute difficulté.

Les organismes de mutuelles remboursent tout ou une partie de la participation aux frais. Renseignez-vous auprès du bureau local de votre mutuelle pour connaître les modalités de remboursement.

Une attestation fiscale vous sera délivrée.

3. Fin de journée et garderie du soir

Les enfants ne seront pas autorisés à rejoindre seuls leurs parents sur le parking.

La fiche d'inscription reprend les heures approximatives où l'enfant restera à la plaine après les activités. Elle indiquera également clairement la ou les personnes autorisées par les parents ou tuteurs légaux à reprendre l'(es) enfant(s). **En aucun cas, l'enfant ne sera autorisé à quitter la plaine avec une personne dont le nom ne figure pas sur la fiche d'inscription.**

La garderie du soir débute à 16h00, après le concours eurovision (rassemblement de fin de journée). Elle se termine au plus tard à 18h00 à la fermeture de nos portes. (entre 16h30 et 18h00, un forfait de 0,50 euro par demi-heure entamée sera demandé).

Cette garderie est particulière. Nous demandons aux parents de nous signaler au matin si l'enfant reste à la garderie du soir.

Le coordinateur, (ses adjoints) et deux animateurs désignés assureront le regroupement, l'inscription et la garde systématique des enfants restant sur le site après le concours eurovision (rassemblement de fin de journée).

4. Ordre et affectation des locaux

Chaque enfant se verra attribuer en fonction de son âge et donc de son groupe, une zone de rangement. Cette zone sera clairement identifiée et définie le premier jour de participation à la plaine. C'est à cet endroit que les pique-niques, les vêtements et autres sacs seront rangés.

Il est fortement déconseillé d'emmener des jouets ou autres objets personnels ou de valeurs (gsm, lecteur mp3, bijoux, ...) à la plaine. Ces zones sont communes à tous. Un ordre relatif doit y régner.

En aucun cas, la plaine ne pourra être tenue responsable en cas de vol, dégradation ou de perte d'effets personnels.

L'équipe d'encadrement encouragera l'enfant à être ordonné. Tous les soirs, un animateur désigné fera le tour de la plaine et placera tous « les oublis » sur la table « objets et vêtements trouvés » située à l'entrée de la plaine. En cas de perte de tout objet, veuillez contacter le coordinateur ou son adjoint le plus rapidement possible.

5. Cadre pédagogique issu de notre projet pédagogique (à consulter sur www.animagique.be)

Le comité a défini le cadre général de l'accueil et de l'animation des enfants à la plaine. Ce cadre est issu du projet pédagogique de l'asbl Animagique (www.animagique.be). L'équipe d'animation emmenée par le coordinateur et ses adjoints se réappropriera ce cadre et définira un projet d'animation concret à mener durant le centre de vacances.

1. Accueil de l'enfant entre 2,5 et 15 ans, quelles que soient son origine et sa culture.
2. Assurer une animation de qualité et préparée.
3. Par animation de qualité, nous entendons :
 - adaptée à l'âge et au contexte social,
 - diversifiée,
 - favorisant la participation, l'échange et l'esprit d'équipe,
 - encourageant la découverte de soi, de l'autre et du cadre de vie.
4. Le comité demande à tous ses animateurs et coordinateurs de suivre et réussir une formation à l'animation reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le comité participe aux frais de cette formation. La formation s'organise en partenariat avec l'école de Cadres de Wallonie et de Gembloux, membre de l'asbl Animagique.
5. Le comité attache une importance particulière au respect des règles de vie en société.
6. Le comité exige de la part de l'équipe d'encadrement de préserver l'intégrité morale et physique de chaque enfant.
7. La plaine s'engage à entretenir les locaux quotidiennement.
8. L'équipe d'animation veillera à l'épanouissement personnel de chaque enfant au sein du groupe et de la plaine. Le jeune sera acteur de ses loisirs.
9. Le comité demande à l'équipe d'encadrement de réaliser un projet d'animation concret sur base de ce cadre pédagogique clairement défini.

6. Droit à l'image

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, veuillez faire part de votre souhait auprès du coordinateur. Sans quoi, vous nous donnez votre consentement pour prendre en image votre enfant. Les diverses photos sont susceptibles d'être publiées et diffusées sur les différentes plateformes Animagique et dans la presse dans un but non-commercial.

Excellent été à tous,

Le comité de la Plaine